



PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JUIN 2023

Date de convocation du conseil municipal : le 13 juin 2023

L'an deux mil vingt-trois, le dix-neuf juin à dix-sept heures quarante-cinq, le Conseil Municipal de la Commune de Vaujany, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yves GENEVOIS, Maire.

<u>Nombre de conseillers :</u>	en exercice	11
	présents	7
	votants	8
	quorum	6

ASSISTENT À CETTE SÉANCE :

Présents :

Yves GENEVOIS	Maire
Mariane MICHEL	1 ^{ère} Adjointe
Michel VACCON	2 ^{ème} Adjoint
Jean-Luc BASSET	3 ^{ème} Adjoint
Bruno AVEQUE	Membre du Conseil Municipal
Eric DOURNON	Membre du Conseil Municipal
Valérie MARTINET	Membre du Conseil Municipal

Absents : Brigitte ARNAUD, Jacques JOUANS, Elvina SAVIOUX et Nadine VERNEY

Pouvoir : Brigitte ARNAUD à Mariane MICHEL

Secrétaire de séance : Mariane MICHEL

Monsieur le Maire informe que l'assemblée que le quorum étant atteint, il déclare la séance ouverte à 17h55.

En vertu de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme Mariane MICHEL est désignée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 9 juin 2023

2. COMMANDE PUBLIQUE :

- Aménagement de la Place de la Fare -: Attribution des marchés de travaux pour les lots n°2 « Terrassements – VRD » n°3 « Mobilier urbain – Revêtement de sol » et n°4 « Étanchéité »

★★★

1. Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 9 juin 2023

Votants pour	8
Votants contre	0
Abstentions	0

Monsieur le Maire demande aux membres de l'assemblée s'il y a des observations ou des remarques à propos du procès-verbal de séance du Conseil municipal du 9 juin 2023.

2. COMMANDE PUBLIQUE :

- a. Aménagement de la Place de la Fare -: Attribution des marchés de travaux pour les lots n°2 « Terrassements – VRD » n°3 « Mobilier urbain – Revêtement de sol » et n°4 « Étanchéité »

Votants pour 8
Votants contre 0
Abstentions 0

Par délibération du 10 mars 2023, la Commune a décidé de lancer une consultation pour les marchés de travaux pour l'Aménagement de la Place de la Fare.

Une première consultation a été lancée pour le lot n°1 « Renforcement structurel – Fondations spéciales » dans un premier temps, dont les travaux ont débuté ce printemps par les interventions de renforcement du parking situé sous la place de la Fare et la préparation du support pour la création du belvédère.

Par délibération du 24 mars 2023, le conseil a attribué le marché à la société TDMI pour un montant de 248 963 € HT.

Une seconde consultation a été lancée pour les lots n°2 à 11 pour une réalisation des travaux en trois phases :

- Phase 1 : septembre/octobre/novembre 2023
- Phase 2 : avril/mai/juin 2024
- Phase 3 : septembre/octobre/novembre 2024

La consultation a été lancée selon la procédure adaptée en application des dispositions des articles L.2123-1 et R.2123-1 du Code de la Commande Publique.

Les prestations sont décomposées de la manière suivante :

- Lot n°2 « Terrassements – VRD »
- Lot n°3 « Mobilier urbain – Revêtement de sol (pavés pierre et béton désactivé) »
- Lot n°4 « Étanchéité »
- Lot n°5 « Gros œuvre – Maçonnerie »
- Lot n°6 « Structure métallique »
- Lot n°7 « Serrurerie »
- Lot n°8 « Bardage – Revêtement de façade »
- Lot n°9 « Ascenseurs »
- Lot n°10 « Electricité – Eclairage extérieur – Equipements sanitaires »
- Lot n°11 « Peinture »

Un avis d'appel public à la concurrence a été envoyé le 2 mai 2023 aux Affiches de Grenoble et du Dauphiné. La date de remise des offres était fixée au 9 juin 2023 à 16h00.

Pour le lot n°2, deux offres ont été remises dans les délais par le groupement CARRON / SPORTS ET PAYSAGES et la société TOUTENVERT.

Pour le lot n°3, deux offres ont été remises dans les délais par le groupement SPORTS ET PAYSAGES - CARRON et la société TOUTENVERT.

Pour le lot n°4, trois offres ont été remises dans les délais par les entreprises ERIC, LP ETANCH et RTE DAUPHINE.

Pour le lot n°5, trois offres ont été remises dans les délais par les entreprises CUPPANI CONSTRUCTION, TDMI et SARL ILHAMI.

Pour le lot n°6, deux offres ont été remises dans les délais par les entreprises CHARLY SERRURERIE et SOCAM.

Pour le lot n°7, une seule offre a été remise dans les délais par la société CHARLY SERRURERIE.

Pour le lot n°8, une seule offre a été remise dans les délais par la société TEIXEIRA SDFP.

Pour le lot n°9, trois offres ont été remises dans les délais par les entreprises ACAF, TK ELEVATOR et CFA DIVISION DE NSA.

Pour le lot n°10, deux offres ont été remises dans les délais par les entreprises RCE et IDEO SAS.

Pour le lot n°11, une seule offre a été remise dans les délais par la société TEIXEIRA SDFP.

Les critères de jugement des offres sont les suivants :

1. Critère Prix des prestations pondéré à 50 %.
2. Critère Valeur technique pondéré à 45 %.
3. Critère Valeur environnementale pondéré à 5%.

Compte-tenu du nombre de lots, Monsieur le Maire informe le Conseil que l'analyse des offres par le maître d'œuvre sera réalisée en deux temps : l'analyse des lots n°2 -3 et 4 a été réalisée prioritairement (délais de commande importants, notamment pour les pavés).

Pour les autres lots (5 à 11), l'analyse des offres sera remise par le maître d'œuvre fin juin, pour une attribution lors de la tenue du prochain Conseil municipal.

Le rapport d'analyse des offres pour les lots n°2 - 3 et 4 réalisé par le maître d'œuvre, le groupement ARCANE – ALP'ETUDES – COTIB - STEBAT, est joint à la présente délibération.

Le Conseil Municipal ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés ;

- Décide d'attribuer les marchés de travaux pour l'Aménagement de la Place de la Fare de la façon suivante :
 - Le lot n°2 « Terrassements – VRD » à la société TOUTENVERT, 25 ZI La Gloriette – 38160 CHATTE pour un montant de 212 434.90 € HT ;
 - Le lot n°3 « Mobilier urbain – Revêtement de sol » au groupement représenté par la société SPORTS ET PAYSAGES, Chemin des quatre lauzes – 38360 SASSENAGE pour un montant de 861 414.90 € HT ;
 - Le lot n°4 « Étanchéité » à la société ERIC, 11 rue Joseph Marie Jacquard – 69800 SAINT PRIEST pour un montant de 197 506.10 € HT ;

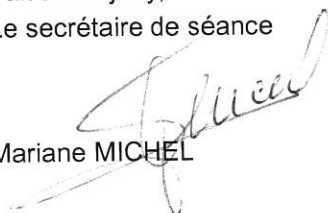
Soit un montant total pour l'ensemble des lots attribués à ce jour (lots n°1 à 4) arrêté à la somme de 1 520 318.90 € HT.

- Dit que les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 2313 du budget communal 2023 ;
- Donne à Monsieur le Maire toutes délégations utiles à la mise en œuvre de cette décision, notamment la signature des marchés à venir.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est déclarée levée à 18h20.

Fait à Vaujany,
Le secrétaire de séance

Mariane MICHEL



Le Maire

Yves GENEVOIS



